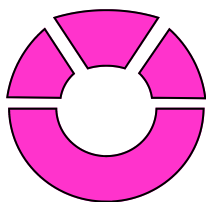


F



## ORGANISATION ROMANDE DU MONDE DU TRAVAIL

R

**FORs ORTRA** pour la formation professionnelle, secondaire II et tertiaire, dans le domaine social et médico-social

*Bulletin périodique d'information*

S

### Les ORTRAs donnent de la voix

Chères lectrices, chers lecteurs,

Outre la mise en œuvre de la RPT, 2008 a vu aboutir le processus de mise sur pied des ORTRAs dans chaque canton de Suisse romande. Nous avons cette fois tendu la plume à chacun-e des (vice-)président-e-s de ces ORTRAs cantonales afin de nous exposer leurs objectifs, activités et préoccupations principaux. Il ressort de ces textes une très forte implication des membres pour la mise en place du CFC d'ASE : à noter, entre autres, la valorisation de l'option généraliste dans le canton de GE avec un réseau d'entreprises très étendu, projets-pilote pour la validation des acquis dans les cantons de NE et VS, élaboration par l'ORTRA FR d'une trame de compétences transversale à tous les domaines d'insertion professionnelle. Les spécificités cantonales - ou régionales en ce qui concerne la courageuse ORTRA interjurassienne - ressortent ainsi clairement. Reste à savoir comment articuler idéalement la défense d'une institution, d'un domaine particulier (santé et/ou social), d'une profession, d'un canton voire d'une région. La question de la constitution du groupe de travail suisse pour une attestation fédérale 2 ans santé-social montre des sensibilités différentes entre associations, cantons, domaine. L'ORTRA faîtière SAVOIRSOCIAL recherche ainsi - pour l'instant en vain - un-e représentant-e romand-e pour le domaine social.

De son côté, la FORs poursuit sa digne tâche de plate-forme de coordination romande et

de relais avec les chantiers nationaux. Les relations avec les partenaires et ORTRAs cantonales portent leurs fruits : les ORTRAs VD et FR viennent de décider d'adhérer à la FORs, en complément aux ORTRAs interjurassienne et NE. Le SSP (syndicat des services publics) y a également fait son entrée, soucieux de représenter à l'échelle romande les préoccupations des ASE. Du côté national, le bureau de SAVOIRSOCIAL a accueilli favorablement les demandes de la FORs visant à augmenter le nombre (et le poids !) des représentant-e-s romand-e-s au sein de cette haute instance. Proposition fut faite de prévoir un siège « romand » au minimum par groupe d'intérêt (employeurs, employés, Etat), sachant que SAVOIRSOCIAL n'entre pas en matière sur une adhésion des ORTRAs cantonales en tant que telles.

Dans ce numéro vous trouverez également un bref compte-rendu des cours interentreprises, édition 2008, élaboré par le secrétaire de la FORs. On relèvera tout particulièrement le plébiscite romand en faveur de l'option généraliste ASE (un tiers des contrats signés en entreprises, un quart l'année précédente).

Dernière remarque : vous avez la possibilité de proposer des modifications sur le plan de formation ASE jusqu'à fin avril (nous avons transmis le questionnaire relatif au projet de révision à nos membres) - n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et commentaires !

Bonne lecture !

**Vinciane Frund, présidente FORs**

La FORs, représentant l'Organisation romande du Travail dans le secteur social et médico-social, a été créée dans le sillage de l'OrTra faîtière suisse du social en février 2005. Ses membres sont les associations faîtières des employeurs et des employés du domaine (ARDIPE Association romande des directeurs d'institutions de la petite enfance, AROC Association romande des crèches, ARODEMS Association romande et tessinoise des directeurs de maisons pour personnes âgées, Avenir social Professionnels travail social suisse, Intégras - institutions de l'enfance, des jeunes handicapés et en difficulté, INSOS Institutions sociales suisses pour personnes handicapées, Syndicat suisse des services publics SSP, OrTra santé-social interjurassienne, OrTra Neuchâtel santé-social.

## OrTra Social Vaud

Les principales associations d'employeurs et d'employés du secteur social vaudois se sont constituées en une organisation du monde du travail (OrTra) pour traiter des questions liées à la formation professionnelle dans ce domaine. Accompagnée par les écoles, l'Etat de Vaud et le Centre d'information des professions santé-social, la nouvelle « OrTra Social Vaud » a pour buts de renforcer la professionnalisation des métiers du social (éducateur social, de l'enfance, maître socioprofessionnel, assistant socio-éducatif) et d'adapter ces formations aux conditions et aux besoins en constante évolution.

Basée sur la Loi sur la formation professionnelle entrée en vigueur en 2004, l'OrTra Social Vaud défend le point de vue de ses membres auprès des autorités, des milieux politiques, des organisations économiques et sociales ainsi que de l'opinion publique. Elle promeut et développe ce qui a trait à la formation et au perfectionnement professionnel des métiers du social. Elle veille également à l'adéquation de la formation professionnelle en tenant compte des besoins des différents partenaires.

Il existe des OrTra dans différents domaines d'activité qui comptent des professions de niveau CFC ou ES (Ecoles Supérieures) et ce, au niveau cantonal, régional et national. Dans le canton de Vaud, une OrTra Santé a été créée en décembre 2006. Les OrTra Santé et Social viennent compléter les activités de la FORs (OrTra romande du secteur social et médico-social) et de SavoirSocial (OrTra nationale du domaine social).

En 2008, un groupe d'associations d'employeurs du domaine social vaudois a approché ses partenaires des associations professionnelles, des écoles et de l'Etat en vue de la création d'un organe officiel pour donner plus de poids à leurs actions. Une première consultation sur ses futurs statuts a montré l'intérêt pour une telle association, notamment au vu de la spécificité du canton de Vaud, qui compte des écoles de niveau CFC, ES et HES dans le secteur social. L'OrTra Social Vaud a ainsi vu le jour le 8 décembre 2008 avec pas moins de 19 membres.

Sont membres actifs de l'OrTra 6 associations d'employeurs ou collectivités publiques dans leur fonction d'employeurs et 5 associations d'employés :

**AVDEMS** – Association vaudoise des EMS ;  
**AVOP** – Association vaudoise des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes en difficulté ;

**FEDEREMS** – Fédération patronale des EMS vaudois ;

**FSAE** – Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance ;

**INSOS-FAH-VD** - INSOS – Institutions sociales suisses pour personnes handicapées, FAH - Fédération des ateliers pour personnes handicapées - section Vaud ;

Ville de Lausanne ;

**APEMS** - Association du personnel des EMS ;

**ARLAE** - Association des responsables des lieux d'accueil pour écoliers ;

**ARDIVE** - Association des responsables et directeurs d'institutions vaudoises de l'enfance ;

AvenirSocial section Vaud-Genève ;

**SSP** - Syndicat des services publics, région Vaud.

Les écoles, services de l'Etat de Vaud et d'autres partenaires sont quant à eux membres observateurs :

Centre romand de formation sociale – ARPIH

**CPNV** – Centre professionnel du Nord vaudois

**Es-L** – Ecole supérieure en éducation sociale, Lausanne

**Gymnases vaudois** assurant la formation d'ASE

**IPgL** - Ecole supérieure en éducation de l'enfance

**DGEP** - Direction générale de l'enseignement postobligatoire, DFJC

**SPAS** - Service de prévoyance et d'action sociale, DSAS

**CIPS** - Centre d'information des professions santé-social.

Contacts :

M. Gabriel Guélat, président de l'OrTra Social Vaud, AVOP

tél.021 821 13 13,

[gabriel.guelat@esperance.ch](mailto:gabriel.guelat@esperance.ch)

Mme Christine Guinard Dumas, vice-présidente de l'OrTra Social Vaud,

AvenirSocial section VD-GE

tél.021 329 08 30,

[c.quinarddumas@avenirsocial.ch](mailto:c.quinarddumas@avenirsocial.ch)

## OrTra santé-social Jura

L'OrTra interjurassienne santé-social s'est constituée le 8 mai 2006 à Delémont.

Elle est née de la volonté commune des associations patronales, d'employé(e)s et professionnelles des cantons du Jura et de Berne francophone de répondre aux dispositions légales pour tout ce qui touche aux intérêts des métiers et des formations dans les domaines de la santé et du social.

Fort de 11 membres, le comité présidé par M. John Buchs s'est immédiatement mis au travail afin d'appréhender les changements profonds intervenus dans le monde des professions de la santé et du social et notamment le nouveau rôle dévolu aux employeurs. L'étude des premiers dossiers a permis au comité de prendre immédiatement conscience de l'ampleur, de la complexité et de la diversité de la tâche qui l'attendait.

Dans un premier temps le comité a tenu ses séances alternativement dans les institutions des membres du comité afin d'identifier les différents besoins en formation et la spécificité de chaque entreprise.

L'OrTra interjurassienne a notamment travaillé sur les thèmes suivants :

- Révision de l'ordonnance de formation ASSC ;
- Consultation sur le projet d'une formation professionnelle initiale de deux ans sanctionnée par une attestation fédérale dans le domaine de la santé et du social ; le comité à une très forte majorité s'est prononcé contre l'introduction de cette formation ;
- Offre de passerelle proposée par les Ecoles de l'espace BEJUNE pour permettre aux aides soignantes d'obtenir le CFC d'ASSC en cours d'emploi.

**Michèle Merçay**

**Vice-présidente de l'OrTra interjurassienne santé-social**

**Porrentruy, le 2 février 2009**

**Texte rédigé sur la base du rapport d'activités de M. John Buchs, AG de mai 2008**

Plusieurs rencontres avec les représentants cantonaux de la formation professionnelle de Berne et du Jura ont permis de repréciser le rôle et les compétences de chaque partenaire. Les problèmes suivants ont été abordés :

- Formation initiale ASSC-ASE : formation duale ou à plein temps, autre système ;
- Mise en place et financement des cours interentreprises ;
- Soutien financier des cantons au démarrage de l'OrTra BE-JU.

L'OrTra interjurassienne santé-social regroupe 26 institutions ou associations du Jura et de Berne francophone actives dans tous les domaines de la santé ou du social. Cette diversité enrichit la réflexion et les travaux du comité mais elle demande parfois de prendre du temps compte tenu de la multiplication des interlocuteurs et des points de vue.

A ce jour l'OrTra interjurassienne santé-social est encore en construction et se montre peu présente sur le terrain romand. Elle fonctionne pour le moment sans président nommé après la démission de M. John Buchs en décembre 2008, celui-ci souhaitant s'investir dans d'autres mandats correspondant davantage à ses aspirations.

L'OrTra interjurassienne est à la recherche d'un nouveau souffle et d'un nouveau mode de fonctionnement, plus professionnel, qui passera peut-être par l'engagement d'un secrétaire. Ce n'est qu'ainsi que notre association pourra défendre les intérêts des employeurs et tenir la place qui lui revient dans le monde de la formation professionnelle.

## OrTra santé-social Genève

L'OrTra santé-social Genève est née le 22 septembre 2008. Elle rassemble les principaux employeurs du domaine de la santé et du domaine social, des associations professionnelles représentant une grande diversité de métiers au niveau secondaire et tertiaire (HES inclus), ainsi que deux syndicats ; en tout 24 organismes dont deux associations faitières.

L'OrTra a été fondée, sur la base d'une collaboration déjà existante entre plusieurs de ses membres et depuis plusieurs années, autour de quelques projets de formation professionnelle importants et la recherche de financement pour certains d'entre eux. On relèvera la qualification des aides-soignantes et le relais de la formation de la Croix-Rouge par l'Attestation fédérale santé-social, la mise en place d'une formation « passerelle » pour les aides-soignantes qualifiées conduisant au CFC d'ASSC et surtout, la mise en place de la version généraliste du CFC d'ASE qui a conduit à la mise en place d'une centaine de réseaux d'entreprises pour les deux volées en cours depuis 2007.

Au-delà de la mise en place des deux nouveaux CFC d'ASSC et d'ASE, des filières que l'OrTra souhaite privilégier et des outils d'accompagnement développés dans ce contexte, avec l'élargissement à de nouveaux membres, de nouvelles thématiques seront abordées comme l'inscription des techniciennes en radiologie médicale sur la liste cantonale des professions de la santé, les risques liés à la pénurie de personnel ou encore une nouvelle formation pour les assistantes médicales.

Son champ d'activité couvre l'ensemble de la formation professionnelle, considérée comme un continuum, de l'attestation fédérale au niveau HES. Elle est organisée en deux commissions permanentes, santé et sociale, et un comité qui se sera réuni trois fois jusqu'à fin juin, afin d'articuler et de tirer le meilleur parti du travail des commissions.

L'OrTra fonctionne sur une base essentiellement bénévole. Seules sont indemnisés les frais liés à la tenue des séances. L'association perçoit des cotisations, dont le montant de base varie en fonction de deux critères : le nombre d'employées / membres ( $\pm 1'000$ ) et de la qualité du membre (employeur ou employé), les associations représentant les employés payant 50% de la cotisation fixée pour les employeurs.

La présidence est assurée par la Fédération genevoise des EMS et la vice-présidence par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire. Présidence et vice-présidence de l'association assurent respectivement la présidence des commissions santé et social.

Un premier bilan de l'activité sera tiré au mois de juin 2009. D'ici là, un de ses défis sera de trouver une articulation cohérente entre son travail et celui conduit au sein de la Commission de formation professionnelle santé-social et de ses commissions spécifiques. Celle-ci a été instaurée, en 2008 par le Canton (Office pour l'orientation et la formation professionnelle et continue), avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur la formation professionnelle, désormais adaptée à la Loi fédérale entrée en vigueur en 2004.

**Christine Serdaly Morgan, présidente de l'OrTra santé-social Genève**

**13 février 2009**

## OrTra Santé-Social Fribourg

L'OrTra Santé-Social Fribourg s'est constituée le 30 septembre 2008. Au chapitre des valeurs, trois principes ont été inscrits dans ses statuts. Ceux-ci ont

La première valeur choisie met en avant la nécessité de garantir une haute qualité dans les soins et les mesures d'accompagnement des personnes prises en charge.

Il peut être utile de le rappeler : les personnes bénéficiant des services des institutions sont en droit d'attendre des prestations de haute qualité. Peu importe qui va les dispenser : ASE, collaboratrices et collaborateurs de niveaux ES ou HES. Ce qui importe, c'est la sécurité, le confort, l'attention bienveillante, la performance qualitative. Cette manière de voir est exigeante. Elle signifie qu'à tous les niveaux les réponses doivent être adéquates. Que ce soit dans les lieux de formation comme dans la structuration des équipes, la répartition du travail, le mode de délégation : tout doit concourir à promouvoir la qualité.

A ce propos, l'OrTra fribourgeoise n'a pas attendu sa constitution formelle pour travailler sur des trames de compétences. Celle qui concerne les ASE est transversale à tous les domaines d'insertion professionnelle. Ces trames définissent les tâches et compétences possibles. Elles se veulent des éléments de référence pour les employeurs ; la construction des descriptifs de fonction propres à chaque institution devra

été mis en œuvre sur des sujets spécifiques, qui renforcent les identités. Petit tour d'horizon.

s'inspirer de ces référentiels. Commencé en 2008, ce travail sera finalisé en 2009 et pourra être présenté aux employeurs.

Un site Internet va être mis en place, ainsi que des « lettres de nouvelles ». Des moyens statistiques liés au marché du travail et à la formation seront étudiés de manière à pouvoir développer une politique proactive. Les résultats de l'enquête « Tripartite-FORs » sont attendus avec impatience !

On le voit, l'OrTra fribourgeoise va s'engager avec conviction. Deux autres valeurs (qui figurent également dans les statuts) seront alors utiles : viser à maintenir des conditions optimales de formation et travailler en cohérence entre tous les aspects concernés par le premier objectif. A titre de moyens, le respect entre acteurs et la clarté dans les prises de décision ont été nommés comme des éléments prépondérants.

Ainsi, l'OrTra fribourgeoise va remplir sa mission avec volonté et éthique. Les membres concernés ont débuté 2009 avec grande motivation et les premiers mois d'existence ont montré que travailler avec les valeurs citées était non seulement possible mais surtout indispensable !

**J.-M. Fonjallaz, Président**

## ORTRA santé – social Neuchâtel

L'Ortra neuchâteloise s'est constituée le 2 mai 2007. Le comité est composé de 11 membres, 5 provenant du social et 6 du domaine de la santé.

Cela fait deux ans que je préside une association qui se porte bien et découvre chaque jour des nouvelles responsabilités qui lui incombent !

Deux grands projets en cours :

- Validation des acquis pour l'obtention du CFC d'assistant(e) socio-éducatif (ve). Le canton de Neuchâtel mène un projet pilote et l'Ortra est impliquée à tous les niveaux (comité de pilotage, comité de projet, comité d'accompagnement et également dans le bureau des experts). Une séance d'information a eu lieu le mercredi 18 février 2009. Nous nous attendions à accueillir environ 50 personnes... c'est

finalement 158 personnes qui se sont montrées intéressées !

- ASSC : mise en route de la nouvelle ordonnance. L'Ortra dirige la manœuvre avec le Service de la formation professionnelle et des Lycées (SFPL) et l'école Pierre-Coullery. Prochaine étape : une séance d'informations, le 25 mars 2009, à tous les professionnels concernés par les ASSC.

Nous avons également repris les visites des futurs lieux d'apprentissage pour donner un préavis au SFPL.

Avant les vacances d'été, le site Internet de l'association sera ouvert.

Bref, beaucoup de travail, beaucoup de motivation, mais peu de moyens à disposition !

## OrTra santé-social Valais

2004 est l'année qui a vu l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle au niveau fédéral (LFPr), loi qui incluait les domaines jusqu'alors « à part » de la santé, du social et des arts. En décembre de cette même année, les milieux professionnels valaisans ont débuté des rencontres qui visaient la mise sur pied d'une organisation du monde du travail (OrTra).

Ces réunions préliminaires ont rassemblé des représentants des employeurs, des employés, des centres de formation et des services concernés de l'Etat du Valais. Elles ont permis de déterminer les membres de l'association, puisque cette forme juridique a été retenue, les membres du comité, la répartition des voix aux futures assemblées générales, et le type de financement de l'OrTra cantonale, baptisée « Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du social Valais » (ORTRA SSVs). Il a été décidé de tenir compte des composantes suivantes :

- réunir les deux domaines de la santé et du social,
- réunir les deux parties linguistiques du canton,
- réunir les écoles valaisannes des trois niveaux de formation (secondaire II, tertiaire non HES et tertiaire HES).

Ainsi, en octobre 2005 a été officiellement constituée l'ORTRA SSVs, les statuts ont été approuvés, le mode

de financement assuré, le comité nommé avec les représentations suivantes :

- pour les employeurs, 1 membre du Département de l'Education, 1 du Département de la Santé, 1 du Département des Affaires Sociales, 1 du Réseau Santé Valais, 1 des institutions spécialisées, 1 des Centres Médicaux Sociaux, 1 des Etablissements Médicaux Sociaux,
- pour les employés, 1 représentant de la petite enfance, 1 des infirmiers, 1 des travailleurs sociaux, 1 des travailleurs du niveau secondaire II,
- pour les écoles, avec voix consultative, les écoles professionnelles de Viège et Châteauneuf, l'Ecole Supérieure Valaisanne et la HES Vs.

Le comité de l'ORTRA SSVs a travaillé ces trois dernières années sur toutes les questions liées à la formation, avec un investissement important pour la mise en place des formations d'ASSC et d'ASE, le maintien des formations au niveau ES. Actuellement s'y ajoute la mise sur pied de la validation des acquis pour l'obtention des CFC, des cours inter entreprises, ainsi que des formations du niveau ES.

Le climat de travail, tant dans le comité que lors des assemblées générales est excellent, et la qualité des prestations devrait s'accroître avec l'engagement d'une secrétaire générale en ce début d'année 2009.

**Pour l'ORTRA SSVs  
Jean-Marc Dupont  
Vice-président**

## **Bilan 2008 : option généraliste et cours interentreprises ASE en Suisse romande**

### **Promotion de la voie généraliste pour l'ASE**

La formation d'assistant socio-éducatif (ASE) continue d'avoir un grand succès depuis son entrée en vigueur officielle en automne 2006. Près de 290 contrats ont été signés en entreprise et presque autant en école. En juin 2009, les institutions sociales – garderies, EMS, institutions pour personnes handicapées – pourront compter sur quelque 400 assistants socio-éducatifs frais émoulus, près de 500 en 2010 et 500 également en 2011. En entreprise, le **tiers des contrats signés en 2008 le furent en option généraliste** (un quart l'année précédente !). La FORs soutient fortement la voie généraliste. Il s'agit de faire connaître les solutions pratiques pour les employeurs.

### **Cours interentreprises : près de 5'000 jours !** (Il s'agit des jours de cours cumulés)

Ce chiffre reflète le challenge que représente l'organisation des cours interentreprises pour la commission des cours romande. C'est une importante responsabilité, tant sur le plan pédagogique, qu'organisationnel et financier :

- 1<sup>ère</sup> année: 286 apprentis sur toute la Romandie portant sur les 4 profils généraliste, enfance, personnes âgées et handicap (18 classes).
- 2<sup>ème</sup> année : 289 apprentis sur toute la Romandie portant sur les 4 profils généraliste, enfance, personnes âgées et handicap (16 classes).
- 3<sup>ème</sup> année: 211 apprentis sur toute la Romandie portant sur les 4 profils généraliste, enfance, personnes âgées et handicap (12 classes).
- 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année : 128 apprentis formation pour adultes en 2 ans sur toute la Romandie portant sur les 4 profils généraliste, enfance, personnes âgées et handicap (8 classes).

Tableau récapitulatif :

EFFECTIFS ASE EN FORMATION DUALE EN SUISSE ROMANDE							
		VOLÉE 06 - 09	VOLÉE 07 - 10	VOLÉE 08 - 11			
		Totaux	Totaux	Totaux			Cumul
CANTONS	OPTIONS						
<b>Neuchâtel</b>	Généralistes	26	38	9			
	Enfance	1	2	23			
	Handicap						
	Personnes âgées						
	FPA		5	8			
	Total		<b>27</b>	<b>45</b>	<b>40</b>		<b>112</b>
<b>Vaud</b>	Généralistes	27	14	24			
	Enfance	82	54	41			
	Handicap	30	31	13			
	Personnes âgées	21	12	22			
	FPA		51	39			
	Total		<b>160</b>	<b>162</b>	<b>139</b>		<b>461</b>
<b>Fribourg</b>	Généralistes						
	Enfance	22	21	11			
	Handicap		1	9			
			<b>Totaux</b>	<b>Totaux</b>	<b>Totaux</b>		<b>Cumul</b>
	Personnes âgées		1	3			
	FPA		15	7			
Total		<b>22</b>	<b>38</b>	<b>30</b>		<b>90</b>	
<b>Genève</b>	Généralistes		39	44			
	Enfance	2	4	1			
	Handicap		1	2			
	Personnes âgées						
	FPA						
	Total		<b>2</b>	<b>44</b>	<b>47</b>		<b>93</b>
<b>Valais</b>	Généralistes			16			
	Enfance						
	Handicap						
	Personnes âgées						
	FPA						
	Total		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>		<b>16</b>
<b>Jura + JU BE</b>	Généralistes			2			
	Enfance			6			
	Handicap			2			
	Personnes âgées			1			
	FPA			3			
	Total		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>		<b>14</b>
<b>Total</b>		<b>211</b>	<b>289</b>	<b>286</b>			

Total général : 786, dont 56 % de Vaudois

Quelques constats généraux :

- Les apprentis abordent fréquemment la question de leur avenir professionnel, de leur situation au travail. La question des débouchés professionnels et des conditions salariales en fin de formation est récurrente.
- Il semble que l'encadrement institutionnel soit perfectible, particulièrement dans le domaine de l'enfance où de petites institutions sont insuffisamment structurées pour une prise en charge idéale (des spécialistes de l'animation font parfois défaut).
- Un élément récurrent à signaler est l'absentéisme. Il n'est pas encore bien compris que les cours interentreprises ne sont pas des cours à la carte, mais des cours obligatoires qui font partie intégrante de la formation et que le fait de ne pas tous les suivre peut mettre en péril l'inscription à l'examen final de fin d'apprentissage. Une communication importante a été faite, mais celle-ci devra être renforcée.
- Une des difficultés importante sous l'angle organisationnel est l'ajustement entre le programme des CI et la programmation des cours en écoles professionnelles. Faire coïncider les plages scolaires inter-cantoniales avec les cinq options de formation, y compris les formations en deux ans, représente un véritable challenge ! La possibilité de fixer des plages communes pourrait être une première solution pragmatique. Une réunion avec les écoles professionnelles a eu lieu dans ce sens. La nouvelle commission des cours romande « remodelée » devra notamment permettre de dégager des solutions à ces problèmes organisationnels.

Dernier constat : les élèves se sont montrés très ouverts à la découverte d'autres domaines que ceux où ils travaillent habituellement. Ils se sont montrés également curieux et ont participé très activement aux différents cours. Ceci démontre que la formation d'ASE a désormais trouvé ses assises et suscite un engouement croissant.

**Antoine Chappuis, secrétaire de la FORs**

### Sites Web utiles

[www.assistant-socio-educatif.ch](http://www.assistant-socio-educatif.ch)  
[www.fors-ortra.ch](http://www.fors-ortra.ch)

### Impressum

*Editeur : FORs*  
*Rédacteur responsable :*  
*Jérôme Azau*

*Réalisation : Nicole Zweili*  
*Secrétariat : FORs, case postale 1215,*  
*1001 Lausanne 021.796.33.00*  
*Contact : info@fors-ortra.ch*